

Evolution des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité au 1^{er} août 2023

FLX23200266503085-07TPE01
Code EDI : 0000009003873

**MONSIEUR PHILIPPE QUIOC
RAGUETTE
47250 GUERIN**

NANTES, le 20/08/2023

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe) pour la fourniture en électricité de votre (vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation en la matière.

Nous vous informons par ce courrier que, conformément à l'arrêté tarifaire ENER2319775A en date du 28 juillet 2023 et publié au Journal Officiel le 30 juillet 2023, le gouvernement a décidé de limiter la hausse des TRVe à 10% TTC en moyenne, à compter du 1^{er} août 2023. La réglementation prévoit que les prix des TRVe puissent être révisés plusieurs fois par an, la Commission de Régulation de l'Energie propose en pratique une évolution des TRVe deux fois par an. La dernière évolution est ainsi intervenue au 1^{er} février 2023.

L'impact de cette évolution sur votre facture dépend de l'option, de la puissance que vous avez souscrite et de votre niveau de consommation. Elle correspond en moyenne à une hausse de +138 €/an HTVA (soit en moyenne 165 € TTC par an) sur la facture des consommateurs finals non résidentiels au "Tarif Bleu".

Les prix des TRVe **intègrent déjà l'effet du bouclier tarifaire** instauré par les pouvoirs publics depuis le 1^{er} février 2022, qui continuent, par ce dispositif, à prendre désormais en charge 37% en moyenne de la facture d'électricité des consommateurs non résidentiels ayant un contrat au "Tarif Bleu". De ce fait, **aucune action n'est nécessaire de votre part.**

Comment puis-je réduire ma facture électricité ?

Chaque geste compte pour réduire sa consommation d'énergie tout au long de l'année, même en période estivale.

La climatisation représente une part importante des dépenses énergétiques en été. En cas d'utilisation, quelques règles à rappeler :

- Veiller à maintenir un écart de 4°C maximum avec la température extérieure, sans descendre sous une température de consigne idéalement fixée à 26°C ; pour rappel, augmenter la température de consigne de 1°C en passant de 25° à 26°C par exemple peut représenter une réduction de 5 à 10% de la consommation annuelle de l'équipement ! (source : ADEME)
- Eteindre la climatisation lorsque les locaux sont inoccupés
- Penser à maintenir les fenêtres fermées pendant son fonctionnement et vérifier les joints et ferme-portes pour préserver au maximum la température à l'intérieur de vos locaux.
- Baisser les volets (ou les stores) la journée pour maintenir une bonne température intérieure.

Plus d'informations ?

Nous vous invitons à vous rendre sur notre page internet dédiée à l'évolution du TRVe au 1^{er} août : <https://www.edf.fr/collectivites/le-mag/le-mag-collectivites/decryptage-du-marche-de-l-energie/trv-aout-2023> sur le site EDF.fr ou à contacter votre conseiller au numéro indiqué sur votre facture.

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 47 (service gratuit + prix d'appel)

FLX23200266503085-07TPE01

Code EDI : 0000009003873

MONSIEUR PHILIPPE QUIOC
RAGUETTE
47250 GUERIN

Facture du 20/08/2023

n° 10179940236



Electricité

Montant Hors TVA	375,21 €
Montant TVA (payée sur les débits)	71,49 €

Facture TTC

446,70 €

Montant total à payer (TTC)

446,70 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 20/09/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 19/09/2023

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **6741302727**
Compte commercial : 2020006233347

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 15kVA

Nom du client

MONSIEUR PHILIPPE QUIOC

Lieu de consommation

Référence acheminement : 16319826311771
A RAGUETTE
ARROSAGE
47250 GUERIN

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de
à partir du :

446,70 €

04/09/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00020140601 XX

MONSIEUR PHILIPPE QUIOC

Détail de votre facture du 20/08/2023 n° 10179940236

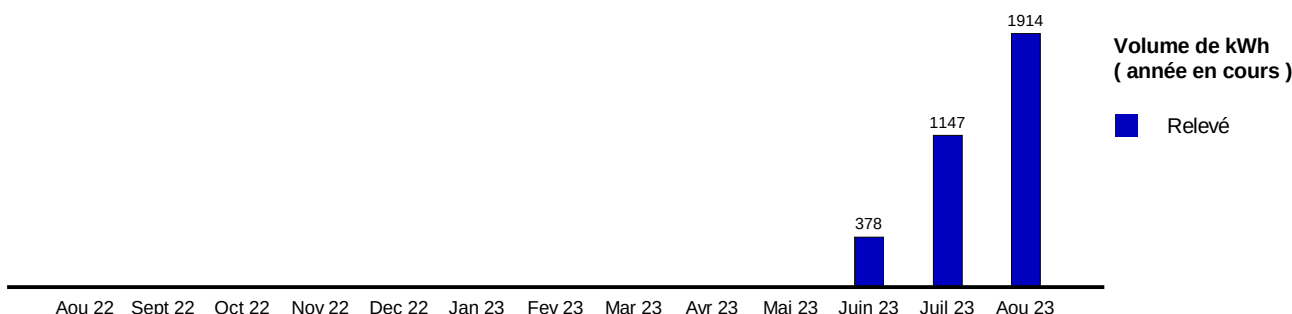
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 15kVA
Réf. de votre contrat 2010006715166
Prix réglementés
Souscrit depuis le 19/11/2022

Données Point de Livraison

A RAGUETTE ARROSAGE 47250 GUERIN
Réf Acheminement Electricité : 16319826311771

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				369,69 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	20,83 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/08/2023 au 31/08/2023		20,83 €/mois	20,83 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 1 914 kWh	Prix unitaire HT	348,86 €	Taux de TVA
Electricité Période unique	du 19/07/2023 au 31/07/2023	803 kWh	17,060 c€/kWh	136,99 €	20,00 %
Electricité Période unique	du 01/08/2023 au 18/08/2023	1 111 kWh	19,070 c€/kWh	211,87 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 16,44 €, et la part variable est de 80,29 €

Services		0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					5,52 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA			Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 19/07/2023 au 18/08/2023	1 914 kWh	0,10000 c€/kWh		1,91 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 19/07/2023 au 19/08/2023	16.44	21.93 %		3.61 €	5.50 %

Total Hors TVA pour ce site		375,21 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	71,49 €	
TVA à 5,50%	24,44 €	1,34 €	
TVA à 20,00%	350,77 €	70,15 €	
Total TTC pour ce site		446,70 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 696 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : SPECIAL
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation sans différenciation temporelle
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 15,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	11427 le 19/07/2023	13341 le 19/08/2023

MONSIEUR PHILIPPE QUIOC

Détail de votre facture du 20/08/2023 n° 10179940236

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 15kVA
Réf. de votre contrat 2010006715166
Prix réglementés
Souscrit depuis le 19/11/2022

Données Point de Livraison

A RAGUETTE ARROSAGE 47250 GUERIN
Réf Acheminement Electricité : 16319826311771

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

